

## Etude n° 207 de l'IRDES : "L'hébergement en institution favorise l'accès aux soins des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap en France"

27/05/2015

Cette étude "présente le deuxième volet des résultats obtenus dans le cadre d'un projet de recherche visant à explorer l'accès aux soins courants (soins dentaires, ophtalmologiques et gynécologiques) et actes de dépistage et de prévention (frottis, mammographie, dépistage du cancer du côlon et vaccination contre l'hépatite B) des personnes en situation de handicap à domicile ou en institution". Elle précise qu'afin "de déterminer l'impact de l'institutionnalisation sur l'accès aux soins courants et préventifs des personnes en situation de handicap, le recours aux soins des personnes hébergées en institution est comparé à celui de personnes qui se trouvent dans une situation de handicap comparable mais qui continuent de vivre en ménage". Elle conclut : "plusieurs hypothèses organisationnelles sont susceptibles d'expliquer une probabilité de recours aux soins et à la prévention supérieure pour les personnes handicapées résidant en institution : accès à l'information relative aux professionnels et structures de soins externes (hôpitaux, médecine de ville...) capables de prendre en charge les personnes handicapées (exemple : présence d'un médecin coordinateur dans certaines institutions médicalisées, réseaux de soins...). Les établissements disposent par ailleurs de locaux pouvant potentiellement accueillir des professionnels de ville ou peuvent organiser la logistique permettant le transport des personnes handicapées vers les cabinets des professionnels de ville. Enfin, la prise en charge peut être facilitée par la présence d'un professionnel de l'institution jouant le rôle d'intermédiaire entre le médecin et le patient handicapé. Ainsi, il est vraisemblable qu'un meilleur accès aux soins des personnes handicapées en ménage passe par une meilleure information sur les professionnels de santé et les structures à même de les accueillir : carte des capacités de soins adaptés et d'accompagnement des personnes handicapées au niveau local (Jacob, 2013). Cette information peut être relayée par les acteurs de santé du territoire (institutions, Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), réseaux de santé...) susceptibles de faire naître des actions communes sur la thématique de l'accès aux soins des personnes handicapées, qu'elles résident en institution ou non. Cette amélioration de la diffusion de l'information relative à l'offre devra nécessairement s'accompagner d'une réflexion - impliquant des aspects organisationnels - sur la façon dont les établissements peuvent répondre à cette demande d'accès aux soins émanant des ménages (mobilisation des professionnels de santé impliqués dans les établissements, logistique...)".

**Consulter ici l'étude n° 207 de l'IRDES : "L'hébergement en institution favorise l'accès aux soins des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap en France"**